

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN241

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 79, substituer au mot :

« historiques »

les mots :

« conséquents mais insuffisants pour répondre au modèle d'armée complet promu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que la volonté gouvernementale d'un modèle d'armée complet va irrémédiablement se heurter à l'insuffisance des crédits proposés dans le cadre de ce projet de loi de programmation militaire. Pire, la dispersion des crédits risque d'affaiblir notre Armée dans les secteurs où sa force est pourtant reconnue et de tendre vers la réduction significative de son format.